

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2514**

Intitulé

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale	Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur, ainsi que dans le cadre des politiques publiques.

En responsabilité d'une unité de travail, il a pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Il pilote l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Il occupe un rôle clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers, il est, à son niveau, garant du respect de leurs droits et il favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce les fonctions suivantes :

- Pilotage de l'action
- Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et budgétaire d'une unité
- Communication interne
- Participation au projet de la structure
- Partenariat d'action et travail en réseau

Domaine de compétences 1 : Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel

Domaine de compétences 2 : Expertise technique

Domaine de compétences 3 : Management d'équipe

Domaine de compétences 4 : Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service

Domaine de compétences 5 : Communication, interface, gestion de partenariat

Domaine de compétences 6 : Evaluation, développement de la qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale peut exercer son activité dans les établissements et services du champ de l'intervention sociale et de l'action médico-sociale (secteur associatif, organismes de protection sociale, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification comprend :
- La présentation et soutenance d'un mémoire portant sur la conception et la conduite de projets
 - La présentation d'un dossier technique en rapport avec l'activité professionnelle ou le lieu de stage
 - Une étude de situation (oral) portant sur le management d'équipe
 - Une étude de cas (écrit) portant sur la gestion administrative et budgétaire

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou des enseignants ; - des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico-social ou dans le domaine de la gestion - pour un quart au moins de ses membres, des représentants des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou des enseignants ; - des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico-social ou dans le domaine de la gestion - pour un quart au moins de ses membres, des représentants des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Le jury, nommé par le préfet de région, comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou des enseignants ; - des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico-social ou dans le domaine de la gestion - pour un quart au moins de ses membres, des représentants des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004)

Arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°151 du 1er juillet 2004)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Journal officiel n°75 du 28 mars 2004)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Info'métiers santé social : 0.825.042.042
(0,15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :